

RAMBOUILLET en 1763

Par Marc Vigié

Au début de l'été 1763, François Petit, procureur fiscal du duché-pairie de Rambouillet, effectue un *Dénombrement des habitants de Rambouillet des hameaux en dépendant du nombre des enfants de domestiques des différents états professions et métiers qui habitent Rambouillet au 1^{er} may 1763*¹. Ce mémoire de 50 feuillets n'a pas été mis au propre ni même vérifié, comme en témoignent l'écriture hâtive, quelques ratures ou repentirs et – ce qui rend délicate son exploitation – des confusions, voire des erreurs de calcul. Le travail de François Petit illustre l'essor de la statistique descriptive, surtout appliquée au dénombrement des hommes, afin d'évaluer au plus près les ressources fiscales que privilégie l'administration royale, et d'abord les intendants des généralités, mais aussi les conseils des grandes maisons princières comme c'est ici le cas. En ce sens, la besogne, dont notre procureur s'acquitte scrupuleusement, prend place parmi les enquêtes conduites tout au long de l'histoire du duché-pairie – notamment les réformations générales des bois et forêts assorties de cartes et de plans géométraux ou illustratifs (1722, 1782) – jusqu'à la confection du terrier entre 1776 et 1783². Autant de documents précieux que l'on peut mettre en relation avec d'autres sources, comme les registres paroissiaux de la paroisse Saint-Lubin, pour restituer les réalités démographiques et sociologiques de Rambouillet en 1763.

Selon ses calculs – même inexacts, ils n'altèrent la réalité qu'à la marge –, François Petit dénombre 1275 « personnes », 134 domestiques et 818 enfants, soit au total 2227 habitants, en réalité 2231 puisque leur sont ajoutés « 4 de

plus » au bas d'une colonne. Le bourg proprement dit compte 1645 habitants, soit près des trois quarts de l'ensemble, le reste étant dispersé dans les modestes écarts qui l'entourent : Groussay, Grenonvilliers, La Grange Colombe, le Patis, La Louvière et La Villeneuve. Ce sont là des chiffres modestes, à l'échelle d'un duché-pairie qui regroupe à cette époque, d'après les sources fiscales, quelque 8 700 habitants, car le pays d'Yveline dont les sols sont, pour la plupart, médiocres et largement boisés, ne connaît que de très faibles densités humaines. À l'échelle du royaume, et même de l'Île-de-France, Rambouillet n'est qu'un point sur la carte de Cassini, à mi-chemin de Versailles et de Chartres. À l'image de Versailles dont la fortune est indissociable de la présence royale, Rambouillet doit beaucoup à son château, résidence très appréciée du duc de Penthièvre. *Stricto sensu*, le domaine abrite avec ses annexes, sans les pavillons sis à Gazeran, 123 personnes dont 26 domestiques et 30 enfants. En réalité, il pèse plus lourd dans l'activité socio-économique du petit chef-lieu puisque François Petit recense plusieurs « pensionnés » de « SAS » (son Altesse Sérénissime), des domestiques, valets de chiens, piqueurs, tireurs et autres garde-ventes au service du duc, ainsi qu'une douzaine d'artisans qui se piquent de figurer parmi les fournisseurs attirés ou adjudicataires du château. Il faut encore ajouter les personnels de la justice ducale (maîtrise et bailliage), officiers et auxiliaires de justice. Au total, femmes et domestiques compris, quelque 20% de la population adulte dépendent du service du duc et de son administration. Qui plus est, nombre des manouvriers et des

¹ Le document est conservé aux Archives nationales, N/IV/Seine-et-Oise/ 42, notice 5342. Il a fait l'objet pour la première fois d'une évocation sommaire par MM.A. Moutié et A.de Dion dans le tome septième des *Mémoires et Documents* de la SHARY, 1883.

² Voir notamment aux Archives nationales : Archives de la Maison de France 300 AP/1/1810, cartes et plans, *Plan*

général (...) par Jacques Dubois ; et aux Archives départementales des Yvelines, 60J 540, *Réformation générale des bois de la maîtrise de Rambouillet* de 1782 et 60J 541 et 541 (1), *Réformation générale des bois de la Maîtrise de Rambouillet* 1708 – 1722, ainsi que 60J 473-504 pour le terrier du duché-pairie. Les registres paroissiaux de Rambouillet au XVIII^e siècle sont en ligne.

journaliers qui peuplent les écarts tirent leur maigre subsistance en s'échinant dans les fermes de la directe ducale.

Cette population nichée à l'ombre du château progresse peu au XVIII^e siècle. En 1736, Rambouillet comptait environ 1550 habitants. En 27 ans, la population a donc augmenté de 680 personnes, soit une croissance annuelle moyenne de 5,3%, assez forte, nettement plus élevée que celle du royaume. Après 1763, cette croissance se ralentit fortement comme le prouve le recensement ordonné par la Convention en 1793 qui donne 3105 personnes, donc 878 habitants de plus, soit un croît annuel moyen de 1,3%, cette fois inférieur de moitié à celle du royaume. D'ailleurs, les plans et le terrier mettent en évidence la faible extension de l'espace bâti. Toutefois, comparaison n'est pas raison. À Rambouillet comme dans le royaume, les évolutions sont irrégulières, ponctuées d'accidents. D'autre part, quoique ce moment du XVIII^e siècle soit une période heureuse, dépourvue de grande épidémie et d'aléas climatiques prononcés, on constate un solde naturel très faible à Rambouillet. Il est même parfois négatif. François Petit ne le sait pas, mais la population rambolitaine diminue encore en 1763 puisque l'on enregistre 56 baptêmes pour 76 décès. Il est vrai que 7 personnes étrangères à la paroisse décèdent à l'hôpital. Tout de même, le déficit s'élève à 13 personnes alors que l'on constate un solde positif – quoique à peine marqué – dans ses alentours : + 3 à Gazeran, + 2 à Poigny, + 1 au Perray. Déjà 1762 avait été une année déficitaire : 85 décès pour 78 naissances.

En règle générale, la quasi-totalité des naissances sont issues d'un « légitime mariage ». Or, on se marie peu – quinze unions seulement sont célébrées en 1763 – et surtout tardivement, tant il est difficile de s'établir pour les jeunes gens soucieux de convoler, notamment parmi le petit peuple de l'échoppe et des champs, c'est-à-dire la très grande majorité de la population

rambolitaine. 10 mariés sont qualifiés de « majeurs » et sont donc âgés d'au moins trente ans. 9 épousées le sont aussi qui ont par conséquent atteint ou dépassé l'âge de 25 ans³. Dans le royaume, l'âge moyen des hommes au mariage est alors de 27/28 ans, celui des femmes de 25/26 ans. Par ailleurs, si le taux de natalité général, très élevé bien que déclinant depuis environ deux décennies, se situe aux alentours de 38‰, la mortalité infantile ne l'est pas moins. 26,8% des bébés nés en 1763 mourront avant leur premier anniversaire (dont 3 ondoyés à la naissance par la sage-femme jurée « à cause du danger de mort ») et 46,4% n'atteindront pas l'âge de 5 ans. Finalement, moins d'un garçon et d'une fille sur deux atteignent leur majorité matrimoniale.

Si cette mortalité sommitale n'ignore aucune catégorie sociale, elle fait surtout rage parmi les plus pauvres, journaliers et manouvriers dont le terrier nous dit le dénuement matériel : habitations comptant au mieux deux pièces, dont une seule « à feu » (avec cheminée), dans lesquelles parents et enfants s'entassaient, sans latrine, jouxtant la petite étable et le poulailler ou le toit à cochons, pour la plupart couvertes de chaume. Une fois le cap redoutable de la mortalité infanto-juvénile franchi, l'espérance de vie moyenne se situe autour de 42/43 ans pour les filles, un peu moins pour les garçons. Par ailleurs de nombreuses veuves ne se remarient pas, même parmi les plus jeunes (donc les plus fertiles), préférant élever seules leurs enfants, ce qui restreint encore le dynamisme démographique. Il reste qu'à une époque où la fécondité légitime, qui régresse un peu partout, se situe encore selon les catégories sociales entre 4,5 et 6 enfants par femme, les ménages identifiés par François Petit comptent de nombreux enfants en vie, entendons âgés de moins de 14 ans. Ainsi, dans le seul bourg, quatre familles – il s'agit de familles nucléaires et non pas élargies comme on le croit trop souvent – ont la charge de 7 enfants,

³ La majorité matrimoniale a été fixée par l'ordonnance de Blois de 1579.

cinq en ont 6, sept en ont 5, quinze en ont 4, une cinquantaine en comptent 3 ou 2. Seule une vingtaine de couples n'a (encore) qu'un enfant. Notre procureur fiscal lui-même est l'heureux père de deux enfants, comme d'ailleurs le bailli.

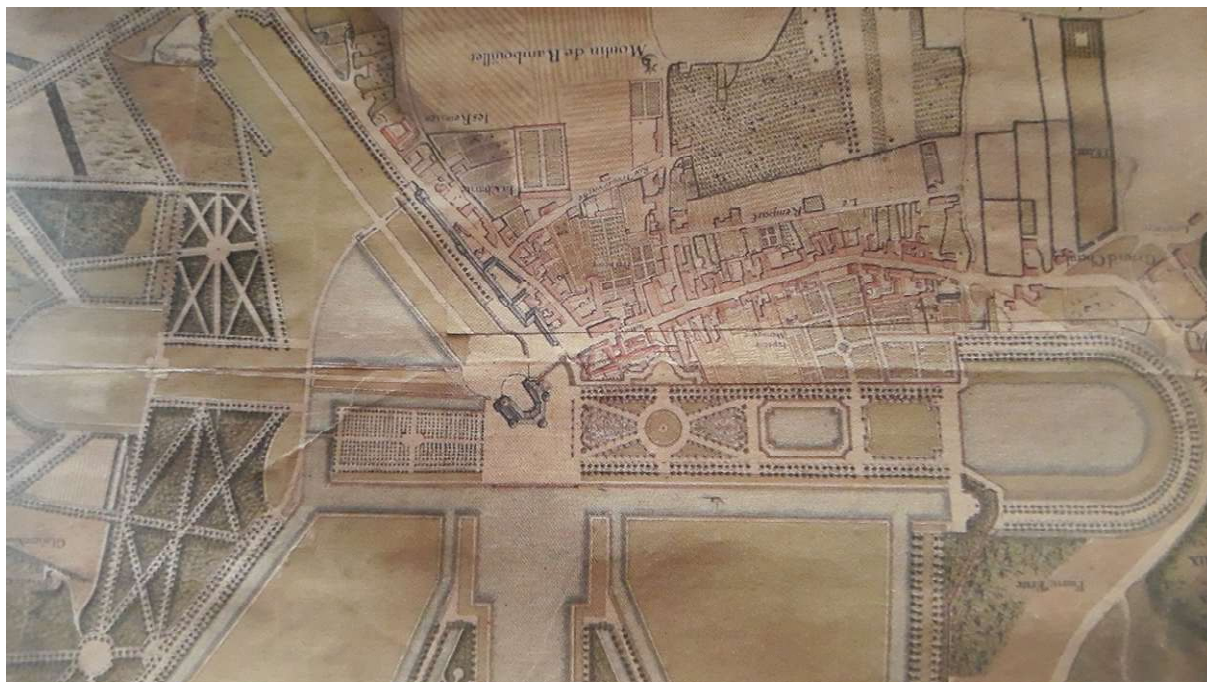
La population de Rambouillet doit, pour une bonne part, sa croissance sur le long terme à un solde migratoire régulièrement excédentaire. D'ailleurs François Petit mentionne 2 « nouveaux entrants » (un tailleur-fripier et sa femme venus de Versailles). Et de préciser : « Il y a de plus quantité d'ouvriers étrangers qui y viennent (...) que l'on peut évaluer à 50, année commune ». Parmi ceux-ci de nombreux artisans : maçons, menuisiers, charpentiers, etc. De fait, ces hommes qui peuvent être des apprentis placés chez un patron, ou des jeunes servantes embauchées dans les auberges, ne repartent pas tous. Certains s'établissent et font souche, parfois en épousant la veuve de leur patron. Ainsi, 8 des mariés de 1763, soit 53,3%, proviennent de Paris, Versailles, Saint-Cloud, Saint-Ouen, La loupe, Plaisir et Longvilliers. De même, 16 des personnes décédées (21%) sont nées à proximité (Montfort-l'Amaury, Auffargis, Poigny, Orcemont, Sonchamp, Gazeran) ou plus loin (Chartres, Paris). Il est encore des horsins, pour la plupart Versaillais, dont il est difficile de savoir s'ils entrent dans les calculs de François Petit puisqu'ils ne résident qu'épisodiquement dans leurs propriétés.

Les écarts sont de médiocres hameaux peuplés de paysans et de quelques tisserands, voituriers et charretiers. Les plus nombreux d'entre eux figurent parmi ces humbles que sont les journaliers, manouvriers, portefaix et autres valets de ferme, pratiquement dépourvus de terres en propre et qui doivent travailler chez les gros propriétaires et les fermiers. Les dominant quelques « souhatons » (paysans moyens) et une poignée de laboureurs. Sans être riches à

proprement parler, au moins ceux-là sont-ils abrités de la précarité. Toutefois, c'est bien le bourg dont les habitants possèdent près de 90% des censives qui domine l'espace rural.

Le bourg en lui-même, compact, est en réalité autant urbain que rural. François Petit nous indique que l'essentiel de la population se regroupe le long de la route royale pavée qui le traverse, c'est-à-dire entre l'hôpital et ses alentours et le Grand Chenil en face du Rondeau, soit la rue des Juifs et la Grande Rue. Dans cette dernière se situe le bailliage. Depuis une trentaine d'années, une extension s'est dessinée le long de la rue Trousevache (actuelle rue Lachaux) où François Petit réside, de la rue de la Corne (rue de Penthievre), de la rue des Remparts et de la ruelle des Vignes que jouxtent immédiatement les champs. Le long de l'axe majeur, la plupart des maisons bordent continuellement la rue. Beaucoup sont « à porte cochère » et comprennent deux niveaux comptant chacun deux, trois, voire quatre pièces distribuées par des couloirs et partagées entre plusieurs logements, avec caves et greniers. Autre distinction essentielle avec le plat pays, elles sont couvertes de tuiles. François Petit dispose d'une de ces bâtisses confortables où il jouit de quatre pièces « à feu », d'un cabinet, d'une cave et d'un grenier et encore d'une écurie⁴. Dans les rues annexes, les habitations sont généralement plus modestes que la sienne avec un seul niveau. La plupart de ces édifices disposent d'une cour intérieure pavée, souvent bordée d'une écurie, d'une étable ou d'un poulailler ou bien d'un jardin potager clos de murs. On y trouve parfois un puits, plus rarement un fournil. La campagne s'infiltré dans l'espace bâti si bien que le bruit du bourg est aussi celui du meuglement des bestiaux, du hennissement des chevaux, du caquètement des poules, du chant des coqs.

⁴ J. Blécon, « Les demeures de Rambouillet XVIII^e-XIX^e siècles », *Bulletin de la Shary* n° 59-60, 1994, pages 7-13.



Rambouillet en 1732, d'après Archives nationales – Archives de la Maison de France 300 AP/1810 cartes et plans

(À l'époque, les plans n'étaient pas toujours orientés comme de nos jours)

Rambouillet, comme c'est le cas pour toute ville, même fort modeste, est le lieu des pouvoirs qui dominent l'espace et les hommes. On y trouve le bailliage et la maîtrise avec leurs officiers (dont François Petit) et les greffiers, huissiers et autres garde-marteaux, ainsi que la basoche qui les entoure. Le clergé est relativement nombreux : un curé, deux vicaires, un chapelain, mais aussi 6 religieuses dont 3 officient à l'hôpital. Viennent ensuite des personnels de santé (5 chirurgiens dont 1 en poste à l'hôpital, et 2 sages-femmes) et d'éducation (2 maîtres de pension et un maître d'école... pour 818 enfants). François Petit énumère encore le monde du commerce et de l'artisanat qui anime le bourg et atteste de son rayonnement local, au total 172 personnes, sans compter les domestiques et apprentis. Il compte 15 marchands, dont 14 dans le négoce du blé, 29 artisans dans les métiers du bâtiment (maçons, menuisiers, serruriers, charpentiers, vitriers-peintres...) et 13 dans les métiers de bouche (boulangers, bouchers, charcutiers, 1

pâtissier...). Sans doute à court d'idées pour peaufiner sa typologie, il réunit en un seul ensemble 71 « professions et métiers ». Certains relèvent d'une sociologie nettement urbaine : 1 « Jouaslier », 5 barbiers dont 3 perruquiers, 2 lingères et 2 blanchisseuses « en linge fin », 1 friseuse, 7 couturières, 1 chapelier, 1 armurier, 8 tailleurs, 2 bonnetières... D'autres révèlent l'importance du travail du cuir, du bois et du métal destiné au nécessaire des hommes et de leurs chevaux. Ici, les besoins du bourg et ceux des champs se rejoignent : charrons, maréchaux, cordonniers, tonneliers, tourneurs, selliers, « bourliers », corroyeurs, « tixerains », d'autres encore, dont 1 ferblantier, 1 chaudronnier, 1 taillandier. On trouve aussi 4 « jardiniers pour le public ». Certains noms ne sont accompagnés d'aucune indication, mais d'autres sources disent que nombre de journaliers vivent « dans les murs ».

François Petit dénombre 20 cabarets et 12 auberges⁵. Le nombre des auberges, auxquelles il faut adjoindre une poste aux lettres et aux chevaux, rappelle que Rambouillet est une étape idéalement située sur la route de Paris à Chartres. On y tient foires – le premier lundi après la Quasimodo et le jour de la Saint-Lubin – et marchés chaque samedi. La petite place redistribue les ressources du duché-pairie, d'abord le bois de la forêt dont la coupe est mise aux enchères, et le blé. Elle importe tout ce qu'elle ne produit pas ou insuffisamment : le vin que l'on consomme abondamment, les tissus de qualité, des produits manufacturés. Halte désignée pour le monde du négoce local et régional, elle accueille aussi les suites des hôtes du château ainsi que les régiments en marche, et tous ceux qui empruntent la route royale pour se rendre à Chartres et au-delà ou bien en revenir.

L'étude des structures sociales de la France de l'Ancien Régime butte fréquemment sur des problèmes de vocabulaire. François Petit n'identifie précisément que deux groupes sociaux : les nobles et les veuves. Les premiers ne sont que deux : Monsieur Ducambard, un officier du duc de Penthièvre, et sa femme qui résident au château mais possèdent aussi des propriétés dans le bourg. Mais Monsieur de la Mustière, bailli, avocat au Parlement, quoique soucieux de vivre noblement et attaché à sa

particule, respecté de tous et assez bien pourvu en terres, n'appartient pas au second ordre. Quant aux veuves, on en dénombre 94, soit 6,7% des adultes. Pour l'année 1778, l'abbé Jean-Joseph Expilly estime dans son *Tableau de la population de la France* que les veuves représentent 8,8% de la population adulte du royaume. Les veuves à Rambouillet ont-elles plus tendance qu'ailleurs à voler en secondes, voire pour les plus robustes en troisièmes noces ? Quoi qu'il en soit, les indications fournies par François Petit, comme les registres du bailliage et le terrier, nous affranchissent des représentations controuvées de solitude, pauvreté et dépendance attachées à la viduité des femmes. D'abord parce que les veuves, placées à tous les échelons de la société, jouissent des mêmes droits que les hommes : elles bénéficient pleinement de la communauté de biens ainsi que de la responsabilité civile qui leur permet d'ester, de passer des contrats, témoigner, etc. Ces femmes sont indépendantes et vivent, sinon d'un douaire, du moins de leurs exploitations, de leurs commerces (auberges, cabarets) ou de diverses activités (lingerie, couture, etc.), tout en élevant, pour les plus jeunes, des enfants. Maîtresses d'elles-mêmes, elles ne s'en laissent pas (ou plus) compter par les hommes. Le veuvage peut même être un gage de longévité : le 20 mars 1763, Anne Servant décède à l'hôpital à l'âge de 88 ans, munie « de tous les sacrements ».

⁵ Voir CHRONIQUES S.H.A.R.Y n°3 – Avril 2023.